

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme Christiane SOULIÉ, Maire

Etaient présents :

MM. SOULIÉ BASSE CAVALLI ARMAND DAURE BUADÈS POURRIOT BOSCH DANGLA MERCIÉ SOLEIL

Absentes excusées :

M. COMBALBERT Mmes CÔME et GRIMAL
Mme GRIMAL a donné procuration à Mme SOULIÉ

Absente non excusée :

Mme DAVOULT

Secrétaire de séance :

Madame BUADÈS Danièle

Objet : Travaux d'urgence de sécurisation des châteaux – choix des entreprises

Suite à la commission d'appel d'offres du 4 janvier 2021 et l'analyse des offres réalisée par COVALENCE, architecte en charge des études sur les travaux d'urgence de sécurisation des châteaux, Madame le Maire propose de retenir les entreprises suivantes, offres les mieux disantes suivant les critères de jugement définis :

- LOT 1 MAÇONNERIES GROS OEUVRE :
RODRIGUES BIZEUL 87 630,50 € HT

- LOT 2 CHARPENTE ET COUVERTURE :
RODRIGUES BIZEUL 48 815,70 € HT

-LOT 3 ÉLECTRICITÉ :
ALELEC 31 180,00 € HT

Le Conseil Municipal, après l'examen des pièces présentées et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'attribuer le marché de travaux d'urgence de sécurisation des châteaux de Bruniquel aux entreprises suivantes :

- LOT 1 MAÇONNERIES GROS OEUVRE :
RODRIGUES BIZEUL 87 630,50 € HT

- LOT 2 CHARPENTE ET COUVERTURE :
RODRIGUES BIZEUL 48 815,70 € HT

-LOT 3 ÉLECTRICITÉ :
ALELEC 31 180,00 € HT

TOTAL du marché : 167 626,20 € HT.

- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché des travaux d'urgence de sécurisation des châteaux de Bruniquel.

Objet : Tarifs des loyers communaux 2021

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les tarifs des loyers des logements non conventionnés pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE à compter du 1er Janvier 2021, d'augmenter les tarifs de l'année précédente.

Les tarifs des loyers 2021 sont les suivants :

- appartement de St Maffre 214,07 €
- appartements route de gaillac 219,19 €
- appartement ancienne école (Geuna) 334,08 €
- appartement nouvelle poste 391,80 €
- appartement ancienne école (Chaumeil) 461,97 €

Objet : Tarifs des chambres d'hôtes 2021

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les tarifs des chambres d'hôtes pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE de maintenir les tarifs de 2020, à savoir à compter du 1er Janvier 2021 :

- chambre pour une personne 30 €
- chambre pour deux personnes 35 €

(le petit déjeuner est compris dans les tarifs)

Objet : Tarifs des loyers du complexe rural 2021

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer le tarif des loyers du complexe rural pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, DECIDE de maintenir les tarifs de l'année précédente, à savoir à compter du 01/01/2021 :

- local "tout commerce" : 300 € par mois
- local usage commercial : 150 € par mois

Objet : Délibération portant mise à jour du tableau des effectifs

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

LE MAIRE expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois pourvus	Nombre d'emplois vacants
Agents de Maitrise Territoriaux	Agent de Maitrise Principal	1 - 35 h	1	0

Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	1 - 35 h	1	0
Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif	1 - 35 h	1	0
Agents Territoriaux Spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé Principal des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe	1 - 20 h	1	0
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique	1 - 14,5 h	1	0
Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 - 35 h	1	0
Adjoints Administratifs territoriaux	Adjoint Administratif	1 - 18 h	1	0

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et aux paiements des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Objet : Tarifs des entrées des châteaux 2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les tarifs des entrées aux châteaux pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE pour l'année 2021 de maintenir les tarifs actuels, à savoir :

- visite guidée adulte 4,50 €
- visite audio guidée 4,00 €
- visite libre adulte 3,50 €
- visite guidée enfant et groupe 3,00 €
- visite guidée groupe d'enfants 2,50 €
- visite libre enfant et groupe 2,50 €
- gratuit pour les enfants de - de 6 ans

Objet : Définition de la politique communautaire enfance jeunesse – report de calendrier

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°82_2016_09_09_002 du 9 septembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron dans sa version modifiée au 31 octobre 2019 ;

Vu la délibération n°2019_010 du 7 mars 2019 portant définition de la politique communautaire Enfance Jeunesse ;

Vu la délibération n°2019_080 du 6 juin 2019 portant modification de la définition de la politique communautaire Enfance Jeunesse ;

Vu la délibération n°2020_088 du 22 juin 2020 portant la définition de la politique communautaire Enfance Jeunesse ;

Il est rappelé que le conseil communautaire, par délibération en date du 7 mars 2019, a défini le contenu de la compétence de la Communauté de communes Quercy Vert - Aveyron en matière d'Enfance Jeunesse.

A compter du 1^{er} septembre 2019, cette compétence avait notamment vocation à inclure la création, la coordination et la gestion de toutes structures et interventions dans tous les domaines liés aux affaires périscolaires.

Par délibération du 6 juin 2019, le conseil communautaire a décidé le report de cette extension au 1^{er} septembre 2020, compte tenu du contexte budgétaire de la Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron et afin de mesurer les critères de faisabilité de la gestion intégrale des Affaires périscolaires au niveau intercommunal.

Cependant, considérant la crise sanitaire affirmée par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et reconnue comme cas de force majeure par le Gouvernement, le conseil communautaire a décidé par délibération du 22 juin 2020, de reporter cette mise en œuvre une seconde fois au 1^{er} janvier 2021.

Les premiers travaux ont pu permettre de déterminer les enjeux de cette généralisation et les pistes envisageables pour travailler la politique Enfance Jeunesse harmonisée à l'ensemble du territoire, intégrant un volet spécifique relatif aux affaires périscolaires.

Compte tenu de ce qui précède, et pour permettre la cohérence des services proposés aux usagers, il convient de ne transférer la compétence « Affaires périscolaires » qu'au 1^{er} septembre 2021 pour permettre sa mise en œuvre immédiate de manière harmonisée.

Aussi, il est proposé au conseil de supprimer et remplacer, à l'article 6, paragraphe 5, alinéa 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, la mention « A compter du 1^{er} septembre 2020 » par la mention « A compter du 1^{er} septembre 2021 ».

Cette modification est soumise aux délibérés des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron, conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Objet : Zones d'activités économiques – cadre de transfert

Par délibération du 27 novembre 2017, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Quercy Vert – Aveyron a acté, pour accompagner le transfert de la compétence en matière d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques ZAE au bénéfice de la Communauté de Communes Quercy Vert – Aveyron, une mise à disposition de l'ensemble des biens immeubles et meubles communaux desdites zones. Cette organisation a été validée par la délibération du conseil municipal du Bruniquel.

Par courrier en date du 9 juin 2020, le Préfet de Tarn-et-Garonne a pu rappeler « l'obligation de procéder aux transferts nécessaires conformément à la réglementation en vigueur sur l'ensemble des zones d'activités existantes sur le territoire », soit un transfert en pleine propriété afin de permettre les « actes de cession » liés à la mise en œuvre de la compétence.

Les ventes en cours sur les zones de Bioule et de Nègrepelisse n'ont été consenties qu'à titre dérogatoire (parcelles n° ZO 185, 186, 187 et n° ZL 357, 360, 363).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'acter, conformément à l'injonction du Préfet, les conditions financières et patrimoniales du transfert des zones d'activités économiques suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Le transfert en pleine propriété des terrains destinés à la vente et des réserves foncières, à leur valeur de stock ;

- La mise à disposition des espaces et équipements communs demeurant sous la gestion de l'EPCI, non destinés à être vendu. Un inventaire détaillé sera acté par délibération du conseil communautaire.

Le conseil municipal établit que la valeur de stock des biens susvisés sera versée aux communes propriétaires, immédiatement par paiement par la Communauté de Communes Quercy Vert – Aveyron, dont les conditions seront déterminées par délégation au Président ;

Considérant tout ce qui précède, il conviendra également d'annuler les procès-verbaux de mise à disposition des terrains en vigueur et d'annuler et remplacer les procès-verbaux de mise à disposition des équipements en vigueur.

Objet : Tarifs du stock des châteaux 2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les différents tarifs des documents vendus aux châteaux pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2021 :

- cartes postales	0,50 €
- cartes F POULAIN	0,60 €
- cartes aquarelles	1,30 €
- plaquette de Bruniquel à Montauban	0,50 €
- affiche photo château	4,00 €
- plan village	1,50 €
- grotte de Bruniquel	0,50 €
- St Jacques de Compostelle	5,50 €
- Mini album Nouné	4,50 €
- Gisserot le Moyen Age	5,00 €
- Gisserot la pollution au Moyen Age	5,00 €
- Gisserot la femme au Moyen Age	5,00 €
- Gisserot les jardins au Moyen Age	5,00 €
- DVD le Vieux Fusil	15,00 €
- Bruniquel, le village et les châteaux	6,00 €
- cuisiner les légumes oubliés	5,00 €
- je m'amuse avec les Princesses	2,00 €
- je m'amuse avec les châteaux forts	2,00 €
- la préhistoire " apprendre en s'amusant"	2,00 €
- la préhistoire Mémo	2,80 €
- les princesses au Moyen-Age	3,00 €
- magnet	3,00 €
- les Templiers de France	3,00 €
- le paysan au Moyen Age	5,00 €
- les métiers au Moyen Age	5,00 €
- les recettes du Moyen Age	5,00 €
- épée	4,00 €
- les plantes remèdes de grand mère	3,00 €
- mug café	3,00 €
- jeu des 7 familles (le moyen age)	6,50 €
- jeu des 7 familles (histoire de France)	6,50 €
- qui était Neandertal ?	19,90 €
- médaille du souvenir	2,00 €
- la guerre au Moyen Age	5,00 €
- dictionnaire du Moyen Age	12,00 €
- loup et le mystère du château-fort	3,00 €
- cartes postales panoramiques	1,00 €
- masque de protection jetable	0,50 €
- Tee-shirt enfant	9,00 €
- Tee-shirt adulte	11,00 €
- Couronne fleur rose ruban	4,00 €

- Casque de médiéval	5,00 €
- Les châteaux forts jeunesse	3,00 €
- Apprendre en s'amusant – les châteaux forts	2,00 €
- Arbres et plantes de France	9,90 €
- Styles de l'architecture et du mobilier	5,00 €
- Se soigner par les huiles essentielles	7,00 €
- Porte-clefs mètre	4,00 €
- Porte-clefs lumière	4,00 €
- Sous verre	4,00 €
- Décapsuleur	4,00 €

Questions diverses :

- Compte rendu de la commission de la salle des fêtes, une réflexion autour du versement d'une caution et d'un règlement de mise à disposition de la salle des fêtes a été soulevée.
- Hameau de Saint Maffre : projet de réfection de la place du hameau
- Problèmes de stationnement rue du Truquet et le long de la route de Gaillac.